

# 04

## RAPPORT

### **OBJET : REALISATION DE DIVERS AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET D'ACCESSIBILITE**

Afin d'améliorer les conditions de sécurité des différentes catégories d'utilisateurs, il est proposé de réaliser divers aménagements légers d'accessibilité et de sécurité routière pour un montant total de 356.990 € TTC selon le détail ci-dessous :

#### 1. Aménagements divers et de sécurité :

- Modification du profil de voirie du Chemin sous les Vignes. 78.120 € TTC

Cet aménagement permet d'assurer une continuité de cheminement pour les piétons, en réduisant la largeur de chaussée afin de limiter les vitesses pratiquées.

#### 2. Mise en accessibilité de la voirie :

Conformément au décret du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, un diagnostic de l'ensemble des voies communales a été réalisé et débouchera sur un « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».

Les aménagements proposés s'inscrivent dans cette démarche.

- Abaissements de trottoirs et équipements tactiles au niveau des passages piétons. 117.170 € TTC

Ces équipements assurent aux personnes à mobilité réduite et malvoyantes des conditions de déplacements optimales.

Il s'agit de réaliser une vingtaine d'équipements (abaissements de bordures et bandes podotactiles au niveau des passages piétons).

- Travaux d'accompagnement des aménagements d'arrêts bus pour les personnes à mobilité réduite. 23.430 € TTC

#### 3. Sécurité routière :

- Mise en conformité de ralentisseurs : 39.060 € TTC
- Plan local de sécurité routière : Challenge piétons. 25.000 € TTC
- Aménagements légers de sécurité à définir selon besoins en 2010 : 42.960 € TTC
- Travaux d'accompagnement des opérations de gros entretien de voirie : 31.250 € TTC

Il s'agit d'un ensemble d'aménagements légers répartis sur tous les quartiers à financer au moyen des crédits inscrits au budget.

D'où la motion suivante :

**- MOTION -**

**OBJET : REALISATION DE DIVERS AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE ET D'ACCESSIBILITE**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20, 33 et 58 à 65,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'assurer de meilleures conditions de circulation et de sécurité,

**DÉCIDE** de procéder aux divers aménagements de voirie et de sécurité énumérés ci-dessous, associés aux actions de communication au plan local :

- |   |               |
|---|---------------|
| 1. <u>Aménagements divers et de sécurité</u> :  |               |
| - Modification du profil de voirie du<br>Chemin sous les Vignes                       | 78.120 € TTC  |
| 2. <u>Mise en accessibilité de la voirie</u> :  |               |
| - Abaissements de trottoirs et équipements tactiles<br>au niveau des passages piétons | 117.170 € TTC |
| - Travaux d'accompagnement des aménagements<br>d'arrêt bus (P.M.R.)                   | 23.430 € TTC  |
| 3. <u>Sécurité routière</u> :   |               |
| - Mise en conformité des ralentisseurs  | 39.060 € TTC  |
| - Plan local de sécurité routière   | 25.000 € TTC  |
| - Aménagements légers de sécurité   | 42.960 € TTC  |
| - Travaux d'accompagnement des opérations<br>de gros entretien de voirie              | 31.250 € TTC  |

**ACCEPTÉ** les devis concluant à une dépense globale de 356.990 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

**DÉCIDE** de confier la réalisation des travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours applicables pour ce type de prestations,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations,

**SOLLICITE** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

René DARBOIS